Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

ARBE PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR
AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

RELEVE DE DECISIONS DU COMITE SYNDICAL

du mardi 31 janvier 2023

Séance 11h00-12h30 (en hybride)

5 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Marielle FABRE (CD84), Nathalie CHEVILLARD (CR), Christophe MADROLLE (CR)

Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Sophie VAGINAY RICOURT (CR), Didier REAULT (CD13), Amapola VENTRON (CD13), Chantal EYMOUD (CR), Nicolas ISNARD (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon)

Participaient également (non-votants) :Gilles VINCENT (TPM), Marion CLEMENT (TPM), Patrick Mathieu (CD04), Céline HAYOT (CR), Jean-Philippe CHAUVIN (CA Grand Avignon), Frédéric FIORE (paierie régionale), Frédérique GERBEAUD MAULIN (OFB), Jean-Yves PETIT (CESER), Guy PARRAT (CESER), Cécile CHERY (ADEME), Philippe PIERRON (Agence de l'eau), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Alexandra ACCA (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

Membres titulaires présents ou représentés : 5 sur 9 **Quorum atteint**

ORDRE DU JOUR

1- ACCUEIL

- 1.1 – Mot de bienvenue de la Présidente
- 1.2 – Relevé de décisions de la séance du 18 octobre 2022

2- FONCTIONNEMENT

- 2.1 – Compte de gestion 2022
- 2.2 – Compte administratif 2022
- 2.3 – Débat d'orientation Budgétaire 2023
- 2.4 – Evolution de l'organisation et nouvel organigramme

3- ETUDES - PROJETS

- 3.1 –Demande de subvention DREAL « Constitution et valorisation d'une banque de projets vertueux en matière de sobriété foncière »
- 3.2 – Demande de subvention Ministère de la transition écologique « Animation du guichet vert et du réseau régional d'acteurs de la commande publique durable »

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

4- RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 – Création d'un emploi non permanent (CDD de 6 mois – renouvelable) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3-I-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984) sur l'accompagnement des EPCI sur la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques
- 4.2 – Création d'un emploi non permanent en contrat en contrat à durée déterminée de 21 mois pour mener à bien le projet « Animation du guichet vert et du réseau régional d'acteurs de la commande publique durable » (en application de l'article 3-II de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

QUESTIONS DIVERSES-ECHANGES

1 – ACCUEIL

1.1- Mot de bienvenue de la Présidente

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT, avant de commencer le comité syndical tiens à souhaiter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023.

La présidente souligne plusieurs points d'information :
« Notre comité syndical de ce jour est un peu particulier. Nous aurions dû être en configuration de conseil d'administration de l'EPCE mais comme vous le savez le retrait du Département des Bouches du Rhône de notre démarche collective à retarder sa mise en place.

J'ai donc souhaité associer dès à présent à notre comité syndical les structures futurs membres fondateurs de l'EPCE qui n'étaient pas encore présentes : la Métropole Toulon Provence Méditerranée (Monsieur Gilles Vincent est présent) et le Département des Alpes de Haute Provence.

En attendant la création de l'EPCE au 1er juillet de cette année, il me paraissait important d'avoir l'ensemble des membres financeurs aux 2 comités syndicaux celui de ce jour et celui du 2 mars pour assister au vote du compte administratif (résultat de notre année 2022), au Débat d'Orientation Budgétaire 2023 et au vote du Budget primitif 2023 avec la présentation du programme d'actions 2023. Ce programme d'actions 2023 a d'ailleurs était travaillé avec les équipes des futurs membres au dernier trimestre 2022.

L'ensemble des membres fondateurs a prévu de voter les nouveaux statuts fin mars-début avril 2023.
ARBE – 2 mars
Région – 24 mars
OFB – 16 mars
Département de Vaucluse – 24 mars (ou 26 mai) – on préfèrerait le 24 mars si c'est possible
Département des Alpes de Haute Provence – 24 mars
Métropole TPM – 23 mars
Métropole NCA – en attente de la date de vote
Grand Avignon – 3 avril

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

Je vous en remercie vivement et m'excuse pour la gêne occasionnée indépendante de notre volonté. Si tout se passe bien, nous devrions pouvoir saisir le préfet en mai pour une création par transformation au 1er juillet. Nous devrions aussi vous solliciter courant mars pour avoir votre avis sur la nouvelle identité graphique de l'Agence.

Nous avons en ce mois de janvier déjà plusieurs temps forts :

- Notre participation avec notamment TPM au **lancement de la journée mondiale des zones humides** le 27 janvier, pour la première fois dans notre région, à Hyères, piloté par l'association Ramsar. Une journée qui a permis de nombreux retours d'expérience sur la préservation et la restauration des zones humides, véritable assurance vie
- Un webinaire de valorisation de **l'appel à projet Agence de l'eau « Eau et biodiversité »** qui a réuni 80 participants. Ce financement permet la mise en œuvre de projets de caractérisation et de restauration de la trame turquoise (trame de la biodiversité dépendant à la fois des milieux secs et humides).
- Un webinaire à venir le 3 février sur la **mise en œuvre du Fonds vert axe 3**. Ce sont 10 millions d'euros disponibles pour les projets permettant la mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité en région »

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT cite les présents et rappelle l'ordre du jour.

➢ 1.2- Approbation du relevé de décisions de la séance du 18 octobre 2022

- **Le relevé de décisions de la séance du 18 octobre 2022** était mis en annexe du dossier.

Il est proposé au Comité syndical :

- d'approuver le relevé de décisions de la séance du 18 octobre 2022.

Qui est POUR	5
Qui est CONTRE	0
Qui s'ABSTIENT	0
Nombre d'élus présents ou représentés	5 sur 9

Approuvé à l'unanimité

2 – FONCTIONNEMENT

➢ 2.1- Compte de Gestion 2022

- **La compte de gestion 2022** était mis en annexe du dossier.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

La Présidente laisse la parole à Monsieur Frédéric FIORE le payeur régional pour présenter le compte de gestion 2022.

Monsieur FIORE remercie Audrey MICHEL et Stéphanie PUTERI pour leur travail réalisé sur l'année 2022, mais également toute l'équipe de l'ARPE-ARB.

	Résultat d'exécution du budget 2022		
	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Solde d'exécution	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	**552 862,07**	**-66 519,15**	**486 342,92**
FONCTIONNEMENT	**985 533,46**	**601 575,17**	**1 587 108,63**
TOTAL	**1 538 395,53**	**535 056,02**	**2 073 451,55**

	Dépenses d'investissement	Dépenses de fonctionnement
RESTES A REALISER	**17 938,61**	**87 971,80**

Le résultat 2022 est excédentaire, et s'élève à 535.056,02 €.

En intégrant les résultats 2022, et après prise en compte des restes à réaliser, le résultat cumulé global s'établit à 1.967.541,14 € dont 468.404,31 € en investissement et 1.499.136,83 € en fonctionnement.

Au moment du vote, la Présidente demande à Monsieur FIORE de quitter la salle.

Il est proposé au Comité syndical :

- d'approuver le compte de gestion 2022 établi par le comptable public de l'ARPE-ARB ;

Qui est POUR	5
Qui est CONTRE	0
Qui s'ABSTIENT	0
Nombre d'élus présents ou représentés	5 sur 9

Approuvé à l'unanimité

➢ 2.2 Compte administratif 2022

- **Le compte administratif 2022** était mis en annexe du dossier
- **Synthèse Temps Forts et Bilan d'activités** en annexes du dossier

La Présidente présente le Compte Administratif 2022 (support diaporama).

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

Le compte administratif et le compte de gestion (exercice miroir du Payeur) présentent l'exécution financière et comptable de l'exercice budgétaire 2022. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes sur une année écoulée.

	Dépenses	Recettes
CA 2018	3 726 782,16 €	3 214 638,63 €
CA 2019	3 475 540,76 €	3 448 774,75 €
CA 2020	3 045 289,45 €	3 387 703,51 €
CA 2021	4 220 126,53 €	4 355 596,86 €
CA 2022	3 626 272,84 €	4 161 328,86 €

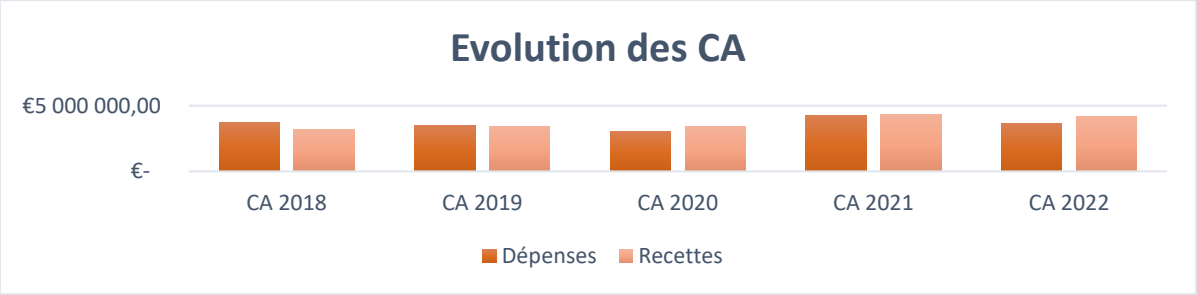

L'activité 2022 de l'Agence s'est inscrite dans la continuité des années précédentes. Les dépenses et recettes sont relativement stables. Les variations sont essentiellement dues aux reversements et aux encaissement liés aux projets européens.

Pour mémoire, le Budget Primitif 2022 avait été voté après intégration des résultats budgétaires 2021. Sa structure avec la reprise des résultats faisait apparaître un excédent de fonctionnement de 985 533,46 € et un excédent d'investissement de 552 862,07 €. En 2022, l'Agence a donc souhaité mobiliser une partie de son excédent à hauteur de 578 440 € :

- soit 154.540 € en investissement pour renouveler le parc informatique (50.000 €), pour compléter le marché relatif au remplacement des serveurs actuels et des solutions de stockage et de sauvegarde vieillissants (100.000 €), et pour financer la réalisation d'un clip vidéo et le renouvellement de licences (4.540 €) ;
- soit 423.900 € en fonctionnement pour pallier aux imprévus des ressources humaines (105.000€), pour former les agents, être accompagner dans le cadre de la démarche d'évolution des statuts, travailler sur l'identité graphique de la future structure, accorder une remise gracieuse de la cotisation 2020 au Département du Var (au total 95.000 €), pour financer des actions spécifiques (218.900 €), pour abonder le chapitre 67 « Charges spécifiques » afin de pouvoir annuler des titres sur exercices antérieurs (5.000 €).

Suite à une année 2021 marquée par les élections régionales et le renouvellement de la présidence de l'Agence, le lancement du projet de création de l'EPCE et le recrutement d'une directrice générale, **l'année 2022 a permis de stabiliser l'activité de l'Agence et de finaliser le projet de création de l'EPCE par transformation du syndicat mixte**.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

L'action de l'Agence s'est inscrite pleinement dans le contexte régional en matière de préservation de la biodiversité et de l'eau, marquée par :

- la nouvelle feuille de route de la Région Sud 100% climat positif. L'ensemble des actions de l'Agence sont intégrées à cette feuille de route.
- Le lancement de la nouvelle Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB) le 25 novembre 2022 en Comité Régional de la Biodiversité. L'Agence appuie la Région Sud dans le diagnostic et l'animation de la SRB.
- l'animation de l'Agora et sa mobilisation face à la crise sècheresse. L'Agence contribue au plan d'actions de l'Agora.
- la finalisation de la territorialisation de la Stratégie nationale des aires protégées 2030. L'Agence contribue largement au programme d'actions.

Dans ce cadre, l'année 2022 a été marquée par :

- **Le travail sur l'évolution de la gouvernance de l'Agence matérialisée par la démarche de création d'un Etablissement Public de Coopération Environnementale (EPCE) par transformation du syndicat mixte**. Ce travail a mobilisé la direction et la Présidente, et a nécessité l'accompagnement d'un cabinet juridique.
  Durant toute l'année, des rencontres politiques et techniques ont eu lieu avec l'ensemble des nouveaux membres de l'EPCE pour affiner le partenariat.
  L'EPCE devrait voir le jour en 2023.

- **L'adaptation et l'optimisation de son organisation interne.**
  - Le recrutement de postes « support » à forte valeur ajoutée en matière de communication (1 chargée de communication et 1 webmaster) et de gestion des financements (1 Gestionnaire Administrative et financière)
  - L'évolution de l'organigramme avec le pilotage de missions transversales par la direction générale (Appui entreprises, formation-visites, Europe, Données-SIG) et le rattachement de la mission « Développement de projets européens » à la direction générale. L'organigramme est passé en comité technique du CDG 13 le 17 novembre 2022.
  - La mutualisation d'outils : passage de 6 sites internet en animation à 2 sites (un portail Ressources et un site Grand public « Chemins de la biodiversité »), 1 seule et unique base contacts
  - La réalisation d'une démarche volontaire de prévention des risques professionnels intégrant les risques psycho-sociaux avec l'accompagnement du CDG 13 (Décembre 2021-juin2022). La volonté de la Présidente et de la Direction générale était d'identifier les risques suite à la période de crise sanitaire et l'absence de direction générale pendant plus d'1 an (2020).

- **Une activité particulièrement dense** après une période de crise sanitaire avec notamment le retour des déplacements sur le territoire et l'organisation d'évènements en présentiel.

En 2022, **la quasi-totalité des 27 actions programmées a été réalisée**. Les 2 actions non mises en œuvre (contribution à la stratégie Coordonnée Régionale d'Acquisition et de Préservation du Patrimoine Naturel et AAP Mobilisation citoyenne et biodiversité) ont fait l'objet de réorientation volontaire.

En matière d'accompagnement des acteurs, l'Agence a repris ses déplacements sur les territoires notamment avec 40 visites-conseils pour les territoires engagés et plus de 100 collectivités conseillées

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

de l'ensemble du territoire par téléphone, visioconférence ou visite ponctuelle. Nous avons vu le nombre de collectivités engagées dans les dispositifs proposés fortement augmenté avec **49 nouvelles collectivités engagées dans nos territoires soit un total de près de 250 collectivités fin 2022** :

- 9 nouveaux « Territoires engagés pour la Nature » et 1 capitale soit 53 au total (430 national),
- 7 nouveaux « Territoires durables Une COP d'avance » soit 54 au total,
- 4 nouveaux « Parc+ » soit 34 au total,
- 23 nouvelles collectivités signataires de la charte Zéro Déchet Plastique soit au total 103 (280 signataires avec les entreprises et les établissements scolaires),
- 6 nouvelles intercommunalités engagées dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques » soit 12 au total.

En matière de diffusion des connaissances et de sensibilisation, en 2022, nous avons produit, imprimé et largement diffusé :

- Une nouvelle Lettre d'informations mensuelle « Sudbiodiversité# » alimentée par les membres et l'équipe et envoyée aux 5000 contacts de la base contacts
- La publication de référence « Regard sur la nature » – 36 p
- 3 Fiches indicateurs de l'Observatoire Régional de la Biodiversité :
  - Les espèces végétales exotiques envahissantes en Provence-Alpes-Côte d'Azur – sortie juin 2022
  - Démarches de gestion des eaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021 – sortie juin 2022
  - Consommation régionale d'espaces naturels, agricoles et forestiers – sortie décembre 2022
- Le Mémento « Aménager nos villes et nos villages avec l'eau et la nature » - 19 p
- Le Guide « plantons local » - 68 p – Diffusion prévue en 2023
- Le Kit « Mise en œuvre d'une restauration collective durable » et Mémento « Réaliser le suivi de l'exécution des marchés liés à une prestation ou une délégation de service public (DSP) de restauration collective durable »
- La plaquette Français et Anglais, le film, les animations et le Guide de gestion LIFE Habitats Calanques

En matière de sensibilisation et mobilisation des acteurs, l'Agence et ses partenaires ont proposé **40 évènements qui ont rassemblé près de 2500 participants,** soit près de 40 % de plus qu'en 2021.
2022 est aussi l'année de la mise en place d'un évènement régional sur la biodiversité avec la **1ère édition de la Journée SudBiodiv' le 14 octobre 2022**. Cet évènement se veut devenir un temps de référence sur les sujets de la préservation de la biodiversité et de l'eau en région. Il a accueilli pour cette première édition plus de 250 participants (55 associations, 42 entreprises, 70 collectivités, 30 gestionnaires d'espaces naturels) et a mis à l'honneur 36 collectivités avec la cérémonie de remise des labels.

Nous avons eu aussi dans l'année, 98 retombées presse de nos différentes actions : labels, journées et sortie de publications.

L'Agence a poursuivi le **déploiement de son nouveau site Portail** (nouvelle arborescence, moteurs de recherche, …). Enfin d'année 2022, l'Agence anime 2 sites contre 6 en 2021 : son site portail et le site grand public des Chemins de la biodiversité. **La base contact de l'Agence a quasiment doublé avec, en 2022, 5000 contacts** qui reçoivent nos informations et invitations.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

En matière d'animation de réseaux d'acteurs, l'Agence a continué à assurer l'animation des 2 réseaux de gestionnaires, réseaux qui restent très actifs avec des groupes de travail, des journées techniques et des veilles.

En 2022, en matière de projets européens, l'Agence a renforcé son action de développement de projets européens en matière de biodiversité et de transition écologique, portés par des partenaires ou en direct, en appui de l'action régionale et en coordination avec l'ensemble de ses membres. Elle s'est notamment impliquée dans le déploiement du Life Stratégie Nature porté au niveau national par l'OFB avec le montage de 2 actions à venir.

S'agissant de son implication directe que ce soit en tant que coordinateur ou bénéficiaire, l'Agence a d'une part finalisé 2 projets importants, la coordination du Life Habitats Calanques (2017-2022) et sa contribution au PITEM Biodiv'Alp (2019-2023) et d'autre part a déployé son action dans le cadre du projet Duodiversité avec le Costa Rica.

Les dépenses en 2022

Les dépenses sont stables. Elles sont essentiellement liées à l'exécution du programme d'actions annuel. Le graphe « CA 2022 dépenses » met en évidence que les dépenses principales de l'Agence sont liées à la rémunération du personnel composé essentiellement d'ingénieurs, ce qui constitue une spécificité liée à une activité principale d'ingénierie.

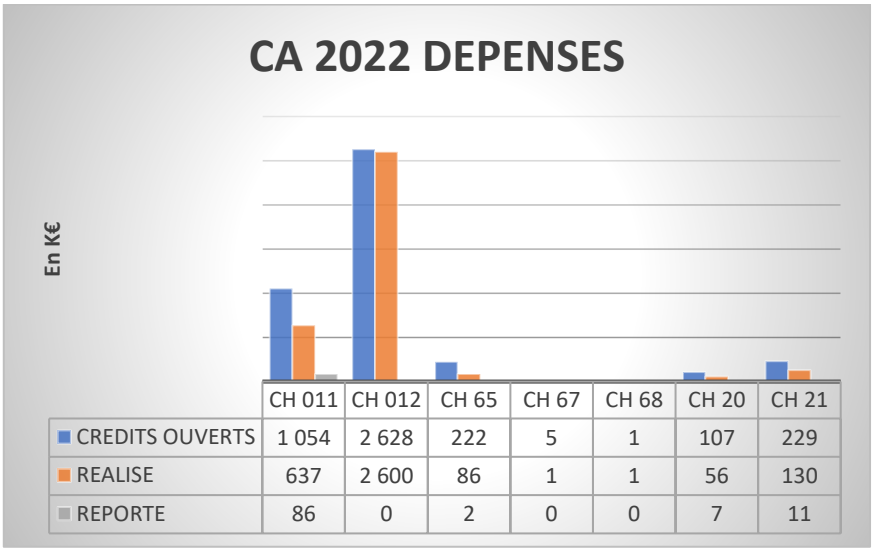

	CH 011	CH 012	CH 65	CH 67	CH 68	CH 20	CH 21
CREDITS OUVERTS	1 054	2 628	222	5	1	107	229
REALISE	637	2 600	86	1	1	56	130
REPORTE	86	0	2	0	0	7	11

Chapitre 011 : Charges à caractère général
Chapitre 012 : Charges de personnel
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles
Chapitre 68 : Dotations aux provisions
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Concernant les charges directes liées à l'exécution des actions du programme, dans une logique de bonne gestion, l'Agence a notamment mutualisé différents outils en interne et avec des partenaires :

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

- le déploiement d'un seul site portail qui a permis de fusionner les sites des missions ORB, OREMA, RREN, RRGMA, Territoires Durables et l'arrêt du Life Vipère permettant d'économiser les coûts d'hébergement et de maintenance et de mutualiser l'animation
- Le déploiement d'une base contacts unique (5000 contacts) permettant de structurer la stratégie de diffusion de l'Agence
- L'utilisation de la plateforme Osmose mise à disposition par l'Etat pour déployer des plateformes collaboratives comme celle du RRGMA et qui évite ainsi le déploiement de ce type d'outils onéreux par l'Agence.

Concernant le poste « Fonctionnement général », l'Agence a optimisé ces dernières années l'ensemble des postes de dépenses (diminution du coût de location des locaux, optimisation du parc automobiles, ...).
Elle a souhaité en 2022 mobiliser partiellement son excédent d'investissement pour moderniser ses équipements informatiques. Une enveloppe à hauteur de 150.000 € a été mobilisée :

- 100.000 € pour compléter le marché relatif au remplacement des serveurs actuels et des solutions de stockage et de sauvegarde qui étaient vieillissants,
- 50.000 € pour l'acquisition de matériel informatique afin d'équiper les nouveaux arrivants et de renouveler le parc informatique.

Concernant le poste « Charges de personnel », l'Agence a connu en 2022 une légère augmentation aux alentours de 130.000 € due :

- aux remplacement de 2 agents en congés maternité,
- à l'augmentation du point d'indice au 1er juillet 2022,
- aux versements de primes de précarité concernant les contrats temporaires,
- aux recrutements d'emplois contractuels sur des missions ponctuelles liées à des Conventions de Prestations Intégrées ou des programmes européens,
- aux recrutements sur des missions « support » à haute valeur ajoutée (webmaster, gestionnaire administratif et financier)

Concernant la gestion des ressources humaines, une démarche d'évaluation des risques professionnels intégrant les risques psychosociaux avec l'accompagnement du CDG 13 a été lancée en novembre 2021. Elle s'est poursuivie et finalisée en juin 2022 avec un diagnostic, la formalisation du document unique et un plan d'actions. Elle a aussi permis de nourrir l'adaptation de l'organisation et de l'organigramme.

Les recettes en 2022

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

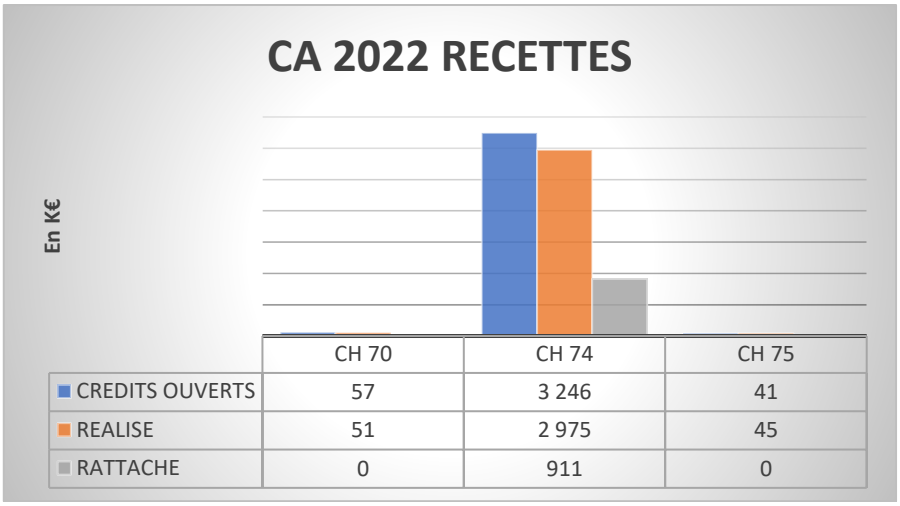

	CH 70	CH 74	CH 75
CREDITS OUVERTS	57	3 246	41
REALISE	51	2 975	45
RATTACHE	0	911	0

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et de ventes directes
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Les cotisations statutaires des membres Région, Départements de Vaucluse et des Bouches du Rhône, et le Grand Avignon sont restées stables pour l'année 2022, soit 610.000 €. Il est à noter que ces cotisations statutaires ne couvrent pas aujourd'hui les dépenses obligatoires du syndicat mixte. Ces cotisations ont été notamment fragilisées ces dernières années par le retrait progressif des Départements. Ce retrait progressif fragilise structurellement et financièrement l'Agence. Sa transformation en EPCE devrait permettre de répondre à cette fragilité en augmentant la part des cotisations.

L'Agence ne dispose pas de ressources propres au-delà des cotisations statutaires de ses membres. Ce sont les subventions des partenaires sur des actions qui lui permettent d'équilibrer son budget. **En 2022, les subventions obtenues hors financements européens sont aussi restées stables en adéquation avec le programme d'actions grâce à un échange continu avec les partenaires financiers.**

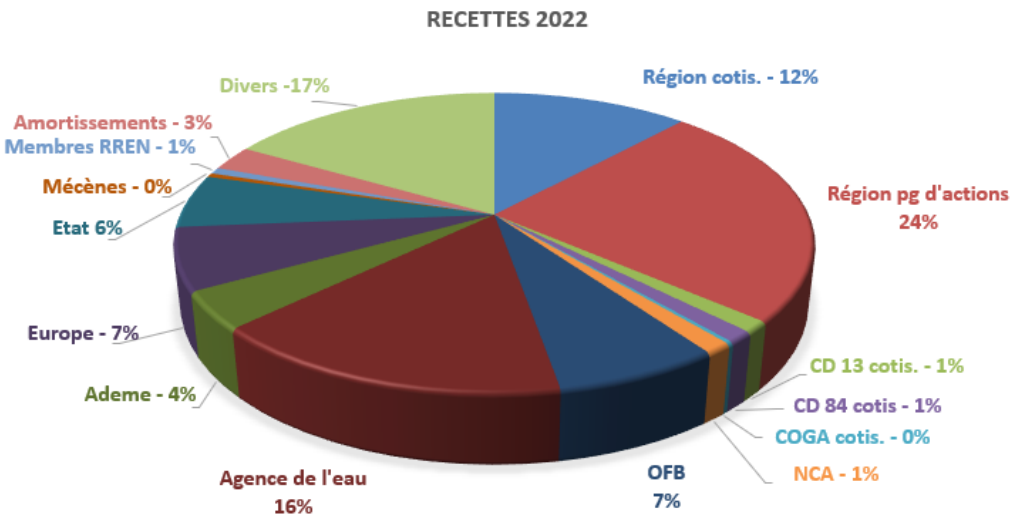

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

Afin d'augmenter ses marges de manœuvre, l'Agence diversifie ses recettes notamment via :

- des conventions de prestations intégrées (CPI) avec ses membres. En 2022, elle avait notamment 2 CPI avec la Région dans le cadre de financements européens Life Nature for city life et PITEM Biodiv'Alp.
- son implication dans des programmes européens est en tant que coordonnateur ou partenaire. En 2022, l'Agence a coordonné le Life Habitats Calanques (dernière année d'un programme de 5 ans). Elle a aussi coordonné ou été partenaire de projets dans le cadre du PITEM Biodiv'Alp.

Dans la continuité de l'année 2022, l'Agence assurera en 2023 la gestion optimisée des dépenses en lien avec les recettes assurées. Elle mobilisera en 2023 son excédent pour répondre à des besoins spécifiques et pour conforter sa volonté de maîtriser sa trajectoire budgétaire et d'élargir ses marges de manœuvre.

Pour voter le compte administratif 2022, la Présidente donne la présidence de la séance à Monsieur MADROLLE, rapporteur au budget, et elle se retire de la salle.

Il est proposé au Comité syndical :

- d'approuver les résultats du compte administratif 2022 en les affectant pour la valeur spécifiée tant en investissement qu'en fonctionnement (un exemplaire du compte administratif 2022 est annexé à cette délibération) ;
- qu'en intégrant les résultats 2022, et après prise en compte des restes à réaliser, le résultat cumulé global s'établit à 1.967.541,14 € dont 448.404,31 € en investissement et en fonctionnement :
  - au financement de la section d'investissement c/1068 : 0,00 €
  - à la reprise de l'excédent de fonctionnement c/002 : 1.499.136,83 €

Qui est POUR	5
Qui est CONTRE	0
Qui s'ABSTIENT	0
Nombre d'élus présents ou représentés	5 sur 9

Approuvé à l'unanimité

➢ 2.3 Débat d'orientation budgétaire 2023

La Présidente présente les orientations budgétaires 2023 de l'Agence (support diaporama).

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République », il est obligatoire dans les deux mois précédents le vote du budget de tenir le débat d'orientation budgétaire, et ce afin de discuter des grandes orientations financières sur le fondement notamment des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).
Le débat d'orientation budgétaire permet de faire un point sur l'état des finances de l'Agence, et sur les projets à venir sur le budget 2023.

A. Le projet de loi de finances : le contexte national et les évolutions 2023

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques. Le gouvernement table sur des prévisions de croissance de 2,7% en 2022 et de 1% en 2023, ainsi que sur une inflation de 5,3% en 2022 (elle serait même de 6.2 % au 1er décembre 2022) et de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.
En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB, alors que le déficit budgétaire de l'État se réduirait de 14 milliards d'euros, pour atteindre 158,5 milliards en 2023. Les dépenses de l'État s'établiraient à 480,3 milliards d'euros en 2023 (- 2,6% par rapport à 2022), tandis que les recettes nettes du budget général sont prévues à 345,1 milliards d'euros. Le poids de la dette publique baisserait de 111,5% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Les principaux points du budget 2023 sont :

- **Le pouvoir d'achat des ménages**

Le bouclier tarifaire énergétique est prolongé en 2023, avec une hausse des prix contenue à 15% à partir du 1er janvier 2023 pour le gaz et à partir du 1er février 2023 pour l'électricité (sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100%). Le coût brut de la mesure est estimé à 45 milliards d'euros et son coût net à 16 milliards d'euros.
Pour protéger le revenu disponible de tous les ménages, même lorsque leurs salaires augmentent, le barème de l'impôt sur le revenu sera indexé sur l'inflation. L'année 2023 se traduira également par la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. 20% des ménages les plus aisés la règlent encore.

- **Les mesures pour l'emploi et les entreprises**

Pour parvenir au plein emploi, 3,5 milliards d'euros sont destinés à l'aide à l'embauche d'alternants, avec l'objectif d'atteindre un million d'entrées d'ici 2027. France compétences, qui finance l'apprentissage, bénéficiera d'un soutien exceptionnel de 2 milliards d'euros. Pour assurer le maintien en emploi des salariés, le Fonds national pour l'emploi (FNE) et Transitions collectives sont dotés de 325 millions d'euros. Le plan de réduction des tensions de recrutement est prolongé pour soutenir la formation des demandeurs d'emploi de longue durée. Ce budget permettra également de démarrer des actions pour accompagner la préfiguration de France Travail, futur guichet unique pour les demandeurs d'emploi, et des expérimentations pour l'insertion des allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

Concernant les entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée sur deux ans, en 2023 et en 2024. La suppression de cet impôt de production, créé en 2010, vise à accroître la compétitivité des entreprises françaises, notamment dans le secteur industriel.
Face à la flambée des prix de l'énergie, 3 milliards d'euros sont en outre prévus à destination des entreprises.

- **Les mesures pour la transition écologique**

L'effort de rénovation énergétique des logements privés est poursuivi (+2,5 milliards d'euros). Le dispositif MaPrimeRénov' Sérénité (nouvelle fenêtre) sera renforcé et le dispositif MaPrimeRénov' (nouvelle fenêtre) sera davantage orienté vers les opérations de rénovation plus performantes.
Le verdissement du parc automobile est aussi soutenu à hauteur d'1,3 milliard d'euros, notamment pour lancer mi 2023 le nouveau dispositif de leasing social (location de voiture électrique à 100 euros/mois pour les foyers modestes). Le plan vélo, annoncé par le gouvernement le 20 septembre 2022, bénéficiera d'un fond de 250 millions d'euros.
La stratégie nationale pour la biodiversité 2030 sera financée à hauteur de 150 millions d'euros.
Afin de soutenir les énergies émergentes et la décarbonation, les garanties à l'export pour les nouveaux projets d'exploitation d'énergies fossiles cesseront début 2023.

- **Les mesures pour les collectivités locales**

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales passent de 52,32 à 53,45 milliards d'euros (soit +2,15%).
Un fonds d'accélération écologique dans les territoires dotés de 2 milliards d'euros en 2023, aussi appelé « fonds vert », doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets…), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission…).
Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA, qui sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.
Les bases fiscales seraient revalorisées selon la formule habituelle, en suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre à novembre. L'augmentation pour 2023 devrait donc avoisiner 7 %, soit presque le double de 2022.
Pour protéger les communes exposées à la flambée des prix de l'énergie, près d'un demi-milliard d'euros est budgété.

- **L'évolution des budgets des ministères et des effectifs publics**

Tous les budgets ministériels sont en hausse, à l'exception de celui du ministère de l'économie et des finances, des missions « anciens combattants » et « plan de relance ». Les budgets consacrés à la transition énergétique et écologique augmentent de 15%, les crédits de la mission « travail et emploi » de 6,7 milliards d'euros et le budget de l'éducation nationale de 3,7 milliards (dont 935 millions pour les revalorisations salariales des enseignants). Les crédits de la mission « santé » sont majorés de 2,1 milliards (dont plus d'un milliard pour l'aide médicale d'État).

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

De leur côté, les budgets des ministères régaliens bénéficient d'une nouvelle hausse : + 3 milliards d'euros pour la Défense conformément à la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025, +1,4 milliard d'euros pour l'Intérieur et pour la 3e année consécutive + 8% pour la Justice.

Au total, près de 11 000 postes supplémentaires de fonctionnaires pour l'État et ses opérateurs sont prévus en 2023. Ils viendront principalement renforcer les effectifs des ministères régaliens (+3 069 postes pour l'intérieur, +2 253 pour la justice et +1 547 pour les armées) et de l'éducation nationale (+2 000 postes – 2 000 postes d'enseignants seront supprimés et 4 000 postes d'accompagnants d'élève en situation de handicap – AESH- seront créés).

B. Les orientations budgétaires 2023 de l'ARPE-ARB

Pour l'année 2023, l'action de l'Agence continue à s'inscrire pleinement dans le contexte régional en matière de préservation de la biodiversité et de l'eau, marquée par :

- la nouvelle feuille de route de la Région Sud 100% climat positif. L'ensemble des actions 2023 de l'ARPE-ARB est intégré à cette feuille de route.
- La construction de la nouvelle Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB). L'Agence appuiera la Région Sud dans le diagnostic, le plan d'actions et l'animation de la SRB.
- la mise en place du plan d'actions de l'Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau des Aquifères (AGORA) notamment avec la mobilisation face à la crise sècheresse. L'Agence contribuera au plan d'actions de l'Agora.
- La mise en œuvre du plan d'actions territorial de la Stratégie nationale des aires protégées 2030. L'Agence contribuera largement au programme d'actions.

L'activité 2023 de l'Agence devrait être marquée par :

- La création de l'EPCE « Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement » par transformation du syndicat mixte prévue le 1er juillet 2023 et la mise en place de la nouvelle gouvernance,
- La mise en œuvre du programme d'actions 2023 construit dans la continuité de celui 2022 avec quelques évolutions. Ce programme d'actions prévisionnel 2023 a été co-construit avec référents techniques des membres actuels du syndicat mixte et des futurs membres de l'EPCE afin d'anticiper la nouvelle gouvernance. Ce sont :
    - La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
    - L'Office français de la biodiversité
    - L'Agence de l'eau
    - La DREAL
    - Le Département de Vaucluse
    - Le Département des Alpes de Haute-Provence
    - La Métropole Nice Côte d'Azur
    - La Métropole Toulon Provence Méditerranée
    - La Communauté d'agglomération du Grand Avignon.

La construction du programme d'actions prévisionnel a suivi les étapes suivantes :

→ Début octobre 2022 : 1er projet du programme d'actions 2023

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

→ Octobre 2022 : rencontres bilatérales de chaque membre financeur de l'Agence pour échanger sur le projet : Actualisation du projet de programme d'actions 2023 et Réalisation des budgets afférents à chaque action
→ 18 novembre 2022 : Comité technique rassemblant les différents membres financeurs de l'ARPE-ARB pour finalisation du projet de programme d'actions 2023 qui sera présenté en conseil d'administration

Le projet de programme d'actions 2023 prévoit 25 actions sur les 4 axes d'interventions tel qu'inscrit dans ses futurs statuts :

1. ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS DES DISPOSITIFS ET DES DEMARCHES DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, D'EAU ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

L'Agence en lien avec ses partenaires accompagne le déploiement de projets de territoire et d'actions en matière de préservation et de reconquête de la biodiversité : conseils aux porteurs de projets, mise en œuvre de projets pilotes, élaboration d'outils et méthodes, capitalisation des expériences.

2. AMELIORER ET VALORISER LES CONNAISSANCES EN MATIERE DE BIODIVERSITE, D'EAU ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Connaître, suivre, améliorer, partager et faire connaître la biodiversité terrestre, maritime et aquatique est l'un des enjeux majeurs de l'Agence pour éclairer les décisions publiques grâce à la gestion d'observatoires et la contribution à l'élaboration de stratégies régionales.

3. INFORMER, SENSIBILISER, EDUQUER ET FORMER LES DIFFERENTS PUBLICS AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITE, DE L'EAU ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

L'Agence pour rôle d'être un véritable centre de ressources et de sensibiliser et former les acteurs professionnels et le grand public aux enjeux liés à la biodiversité et aux bonnes pratiques en termes de préservation de cette biodiversité.

4. SE POSITIONNER EN CŒUR DE RESEAUX EN ANIMANT DES RESEAUX D'ACTEURS ET EN DEVELOPPANT DES PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX

L'Agence permet la mise en réseau des acteurs pour créer des synergies en faveur de la préservation de la biodiversité en région, de partager et mutualiser les expériences, d'innover et développer des projets multi-partenariaux à l'échelle régionale, européenne et internationale.

Les évolutions envisagées concernant les missions pour 2023 sont :

- Le renfort ponctuel de missions existantes :
  - la mission « Observatoire Régional de la Biodiversité » (travaux sur des observatoires territoriaux, indicateurs Eau/Biodiversité)
  - la mission « Zéro déchet Plastique » (ateliers territoriaux avec les collectivités membres)
  - la mission « Europe »

    Cette mission permettra notamment à l'Agence de développer des projets qu'elle soit en portage ou non. Elle permettra de s'impliquer dans le Life Stratégie Nature et ainsi financer sur 2025-2034, 2 actions, l'une sur « Appui aux territoires dans des aménagements intégrant les enjeux biodiversité et eau » et l'autre sur « la

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

formation des élus et l'offre de visites pour les acteurs de l'agriculture et les entreprises ».

- une nouvelle mission d'accompagnement sur les « Achats publics responsables »
- l'appui à la réalisation de la Stratégie Régionale de la Biodiversité
- une évolution sur la formation des acteurs et le Biodiv'tour intégrant la mise en place d'ateliers territoriaux pour les collectivités membres (Nice Côte d'Azur, Toulon Provence Méditerranée, Départements 04 et 84 et Grand Avignon, une réflexion sur la formation des élus sur l'eau

Toujours dans cette volonté de bonne gestion, l'Agence souhaite poursuivre pour 2023 la mobilisation de son excédent afin de restaurer les équilibres de la section de fonctionnement et d'utiliser partiellement l'excédent d'investissement cumulé.

1ERE PARTIE : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. Les dépenses de fonctionnement

En 2023, il est proposé une augmentation d'environ 15 % par rapport au budget primitif 2022 essentiellement liée aux charges de personnel et aux reversements dans le cadre des projets européens et de coopération.

Concernant les dépenses de fonctionnement général, l'agence est toujours dans une logique d'économie et de maitrise de ses dépenses. Il est prévu qu'elles restent stables pour 2023.

Concernant les dépenses directes des missions, 2023 sera une année marquée par des reversements importants à des organismes délégataires dans le cadre des programmes européens Life Habitats Calanques et FEDER PITEM BIODIV'ALP.

Concernant les charges de personnel, il est proposé une augmentation d'environ 10 % liée à une anticipation des évolutions de traitement et de la monétarisation des jours des Comptes Epargne Temps (CET) des agents.
Face à une inflation encore soutenue en 2023, le point d'indice pourrait à nouveau subir une revalorisation, ce qui pourrait avoir un impact sur le budget 2023.
(cf. 4ème partie – Evolution des dépenses et des effectifs du personnel)

II. Les recettes de fonctionnement

En lien avec les dépenses de fonctionnement, elles sont en légère augmentation d'environ 10 % en 2023.

Les cotisations statutaires des membres du Syndicat Mixte devraient rester stables en 2023.
En fin d'année 2022, le Département des Bouches du Rhône a fait connaître son souhait de se retirer du syndicat mixte. En attendant la formalisation de son retrait, sa cotisation reste prévue.

Les subventions restent stables en adéquation avec le programme d'actions 2023.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

En complément des cotisations statutaires, l'ensemble des actions du programme 2023 font appel aux subventions des financeurs principaux habituels que sont : la Région, l'OFB, l'Agence de l'eau, l'Etat, l'ADEME, les membres du Réseau Régional des Espaces Naturels, les mécènes.

Par ailleurs, il est à noter que l'ARBE-ARB percevra des subventions européennes et de coopération dans le cadre du solde du programme Life Habitats Calanques, du projet FEDER PITEM Biodiv'Alp, et du projet DUODIVERSITE.

2EME PARTIE : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets à venir pour l'agence. N'étant pas constituée de dépenses récurrentes comme la section de fonctionnement, elle est souvent dotée d'enveloppes budgétaires globales pour répondre aux besoins de l'agence ou des missions.

Il est prévu pour 2023 des dépenses d'investissement à hauteur de 250.000 € pour améliorer les outils et le cadre de travail. Il s'agira d'une part d'acquisition de matériel informatique et d'autre part de la rénovation des locaux en lien avec les services de la Région.

3EME PARTIE : L'ENDETTEMENT

L'ARPE-ARB n'a pas d'endettement. Elle n'a pas recours à l'emprunt pour financer son activité.

4EME PARTIE : L'EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS DE PERSONNEL

I. Les emplois et les effectifs

Au 31 décembre 2022, 42 emplois sont ouverts, correspondant à 40,9 ETP.
Pour 2023, on reste sensiblement sur les mêmes effectifs. Il est prévu 39 emplois ouverts avec les évolutions suivantes :

→ 2 départs à la retraite :
- La chargée de mission « Eau et territoires » au 31 mai 2023, titulaire de catégorie A, qui assurait l'accompagnement des EPCI dans la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques. Elle sera remplacée par un poste temporaire le temps d'affiner les besoins liés à cette mission,
- Une assistante de direction, titulaire de catégorie C, au second semestre 2023. Son remplacement n'est pas prévu. Une réorganisation interne dès le 1er janvier 2023 va permettre de répartir les tâches assurées par cette assistante.

→ 3 arrêts de postes contractuels de catégorie A dont les missions ponctuelles prennent fin au premier semestre :
- Le poste de chargé de mission « Life Habitats Calanques » avec la finalisation du projet Life,
- Le poste de chargé de mission « Régulation des flux touristiques » du projet de coopération Région Sud/Costa Rica DUODIVERSITE,

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

- La chargée de mission « Analyse des continuités écologiques régionales et indicateurs » qui a réalisé une analyse sur la faisabilité de décliner à l'échelle régionale une méthode d'analyse des continuités écologiques pour alimenter le SRADDET et un travail sur les indicateurs de l'observatoire régional de la biodiversité sur des indicateurs territoriaux et thématiques.

→ 2 recrutements de contractuels de catégorie A :

- le recrutement d'un contractuel pour une période de 6 mois renouvelable pour remplacer l'agent titulaire partant à la retraite sur l'accompagnement des EPCI sur la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à partir de juin 2023, Ce poste temporaire permettra aux partenaires d'affiner les besoins à venir sur cette mission.
- Le recrutement d'un contractuel « animation du guichet vert et du réseau régional d'acteurs de la commande publique durable » du 01/04/2023 au 31/12/2024. Cette action, financées à 80% par le Ministère de la transition écologique, s'inscrit dans le cadre du Plan National pour les Achats Durables 2022-2025, mesures inscrites dans le plan Biodiversité.

Enfin, il est important de rappeler que le poste de technicien informatique toujours vacant est prévu budgétairement. L'Agence a procédé à une première série d'entretiens infructueux en octobre 2022. Les candidatures restent peu nombreuses. En attendant le recrutement d'un informaticien sur le 1er trimestre 2023, une solution transitoire va être déployée avec notre prestataire actuel.

Répartition des effectifs sur emplois permanents :

Titulaire	25	23
Contractuel	17	16
TOTAL	**42**	**39**

La majorité des emplois sont occupés par des titulaires.

16 emplois sur 39 sont occupés par des contractuels. Parmi ces emplois, 9 sont des contractuels sur des postes permanents recrutés du fait de l'absence de titulaires ou de l'expertise spécifique nécessaire à ces missions. 7 sont des contractuels sur des missions ponctuelles. L'Agence accompagne les contractuels positionnés sur des postes permanents dans une démarche d'intégration de la fonction publique territoriale.

Répartition des emplois par filière :

Filière administrative	15	14
Filière technique	26	24
Filière culturelle	1	1

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

TOTAL	**42**	**39**

Répartition des effectifs par catégorie :

A	32	30
B	5	5
C	5	4
TOTAL	**42**	**39**

La grande majorité des postes est occupé par des catégories A ce qui est une spécificité de l'Agence dont le cœur de métiers est l'ingénierie et le conseil. Les postes de catégorie B et C sont les postes support d'assistance ou de gestion.

II. Les dépenses de personnel

Traitement indiciaire, nouvelle bonification indiciaire et supplément familial de traitement

Traitement indiciaire	1 069 935,77	1 113 153,00	1 122 669,56
Nouvelle bonification indiciaire	6 185,51	8 134,19	7 711,50
Supplément familial de traitement	9 896,74	9 004,47	9 039,48
RIFSEEP – IFSE (mensuel)	388 492,26	408 259,93	407 505,99
RIFSEEP – CIA (annuel)	41 121,61	38 803,75	41 619,55
TOTAL	**1 515 631,89**	**1 577 355,34**	**1 588 546,08**

Pour les dépenses de personnel 2023 et face à une inflation encore soutenue en 2023, le point d'indice pourrait à nouveau subir une revalorisation, ce qui pourrait avoir un fort impact sur le budget 2023 d'où la mobilisation de l'excédent pour des dépenses imprévues liées aux ressources humaines.

Augmentations successives du SMIC et hausses successives du minimum de traitement

Le SMIC mensuel brut a augmenté de 0.9 % au 1er janvier 2022. Suite à cette augmentation, les fonctionnaires et agents contractuels de droit public occupant un emploi doté d'un indice majoré inférieur à 343 ont perçu le traitement afférent à l'indice majoré 343.

Au 1er mai 2022, compte tenu du niveau de l'indice mensuel des prix à la consommation, le taux du SMIC a une nouvelle fois augmenté. Ainsi, les mêmes agents dotés d'un indice inférieur à 352 perçoivent désormais le traitement afférent à l'indice majoré précité.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

Cela a concerné la revalorisation de trois agents de catégorie B qui sont passés au 1er mai 2022 de l'indice majoré 343 à 352 et d'un agent de catégorie C qui est passé de l'indice majoré 351 à 352.

Revalorisation des carrières des agents de catégorie C

Les décrets du 24 décembre 2021 viennent réformer la carrière des agents fonctionnaires de catégorie C, apportant les modifications suivantes :

- Modification du nombre et de la durée de certains échelons des grades classés dans les échelles de rémunération C1 et C2
- Revalorisation des échelles de rémunération C1, C2 et C3
- Évolution des modalités de classement à la nomination sur un cadre d'emplois de catégorie B
- Attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'un an après le reclassement des agents au sein de ces nouvelles grilles indiciaires

5 agents de catégorie C ont été reclassés et ont bénéficié d'une bonification d'ancienneté.

Revalorisation des carrières et de la rémunération des catégories B

Deux décrets revalorisent la carrière et l'échelonnement indiciaire des agents de catégorie B de la fonction publique territoriale. La structure de carrière est modifiée en réduisant la durée de certains échelons, notamment en début de carrière. Cela n'a entrainé aucun impact financier sur l'agence.

Augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5 % à compter du 1er juillet 2022, des personnels des collectivités territoriales

Pour faire face à l'inflation, le point d'indice a été revalorisé de 3.5 % et s'élève donc à compter du 1er juillet 2022 à 4,85 € au lieu de 4,6860 €.

Participation employeur

Prévoyance	1 248 €	1 052 €
Protection sociale santé	6 138 €	6 005 €
Tickets restaurant	41 950 €	39 578 €
Chèques vacances	14 492 €	15 275 €
Transport	2 598 €	4 184 €
TOTAL	**66 426 €**	**66 094 €**

La seule augmentation significative est le remboursement à hauteur de 50 % du titre des transports des agents qui préfèrent prendre les transports en commun pour se rendre au siège administratif.

Débat

Question de Madame GERBEAUD-MAULIN : Quel est le positionnement de l'ARBE sur le fond vert ? Est-ce que cela va perturber le budget 2023 ?

Réponse d'Audrey MICHEL : c'est un dispositif piloté par l'Agence de l'Eau en lien avec la DREAL. Le rôle de l'agence sera de diffuser les dispositifs financiers du fond vert sur le territoire et de les

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

articuler avec les dispositifs existants portés par les différents partenaires, car le fond vert est cumulable avec les autres dispositifs existants. Ce sera donc intégré dans le programme d'actions 2023 de l'agence. Concernant la possibilité d'en bénéficier pour les actions de l'ARBE, 'est à regarder plus en détails au regard des critères d'attribution.

Monsieur PIERRON a rajouté que le fond vert s'est 12 millions d'euros sur l'année 2023 dont 50 % devront être consommé au mois de juin. Il rappelle également les différents webinaires sur ce sujet organisé via l'ARBE, celui du 3 février qui explique les possibilités de financement en matière d'investissement et celui à venir « 1h pour agir » sur tous les financements existants en matière de biodiversité.

Il est proposé au Comité syndical :

- de prendre acte de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires 2023 à retenir pour l'ARPE-ARB.

➢ 2.4 Evolution de l'organisation et nouvel organigramme

- **L'organigramme actuel était** mis en annexe du dossier.
- **Le nouvel organigramme à compter du 1er mars 2023** était mis en annexe du dossier.

L'ARPE-ARB a mené début 2019 un travail de réorganisation des services lié à son évolution en « Agence Régionale de la Biodiversité ». En effet dès 2018, ses activités ont fortement évolué notamment avec l'arrêt des missions sur l'assainissement et le développement d'un collectif régional de la Biodiversité dont l'ARPE est devenu le principal opérateur. Pour mener sa réorganisation qui s'est déroulé de janvier à juin 2019, l'ARPE-ARB a été accompagnée par le CDG 13 qui a réalisé un état des lieux, des projections de réorganisation et un appui à la mise en place de la nouvelle organisation. La nouvelle organisation a été présentée en CT et voté le 25 juin 2019 par le comité syndical.

Elle a été mise en place dès septembre 2019 avec la création de 4 directions (cf. organigramme en Annexes) :

→ 1 direction générale
→ 2 directions sur des fonctions supports :
  - Direction des Affaires Générales (DAG)
  - Direction de la Communication (DCOM)
→ 2 directions opérationnelles :
  - Direction « Transition Ecologique des Territoires » (DTET)
  - Direction « Connaissance des territoires, Réseaux d'Acteurs et Coopération » (DCRAC)

Cette organisation s'est mise en place juste avant le départ du Directeur général en décembre 2019. La direction générale a été absente pendant plus d'un an.
En mars 2021, une direction par intérim a été mise en place en place par la nouvelle Présidente (élue le 27 janvier 2021) et a été confirmée en octobre 2021. En mars 2021, une feuille de route a été formalisée à l'attention de la Région pour décrire de quelle manière les actions portées par

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

l'Agence contribuées au Plan Climat régional. Elle a aussi permis de déterminer les pistes de travail à développer notamment :

1. Le montage de projets européens sur les thématiques de la biodiversité et de la transition écologique
2. L'appui aux entreprises dans le déploiement de leur démarche RSE en travaillant sur 2 volets : les achats publics responsables et le volet biodiversité de la RSE
3. L'écotourisme dans les espaces naturels protégés
4. Le Zéro déchet plastique en Méditerranée

Par ailleurs, un travail a été mené de décembre 2021 à juin 2022 par le CDG 13 sur la prévention des risques professionnels incluant les risques psychosociaux. L'un des enseignements de ce travail a été d'identifier la limite de charge des directrices opérationnelles et des difficultés en matière de transversalité des missions.

Durant l'année 2022, afin d'alléger les directions opérationnelles et d'améliorer la transversalité, le pilotage des stratégies « formation-sensibilisation », « Appui aux entreprises », « Données-SIG » et « Développement de projets européens » a été repris par la Direction Générale.

Il est donc proposé de modifier l'organigramme à compter du vote du comité syndical en intégrant :

1. La coordination par la Direction Générale (DG) avec l'appui de chargés de mission référents des sujets transversaux suivants :
    a. Formation-sensibilisation
    b. Appui aux entreprises
    c. Stratégie Europe-Coopération
    d. Gestion des données – Stratégie DATA

2. De créer au sein de la DG un poste de chargé de mission « Europe et projets transversaux ». Il sera chargé d'appuyer le montage des différents projets au sein de l'Agence et à l'extérieur au profit de partenaires. Il permettra de proposer et déployer la stratégie en matière de Projets Européens en appui de la DG et en lien avec les directions opérationnelles. Ce chargé de mission pourra aussi venir en appui de la DG sur des projets transversaux tel que la coordination de la journée SudBiodiv'.
3. De réintituler les postes de « Directrice » en « chef de pôle ». En effet, dans le cadre de la création de l'EPCE, le statut de « directeur » est particulier au sein de l'EPCE Il devient ordonnateur et il est important qu'il n'y ait pas de confusion.

Nous proposons donc d'afficher l'organisation suivante à compter du 1er mars 2023 :

→ 1 Direction
    - 1 Directeur
    - 1 assistante partagée
    - 3 chargés de mission

→ 2 pôles support

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

- Pôle Affaires générales
  - 1 chef de pôle « Affaires Générales »
  - 1 assistance partagée
  - 5 Chargés de gestion
- Pôle Communication
  - 1 chef de pôle « Communication »
  - 2 Chargés de mission

→ 2 pôles opérationnels

- Pôle « Accompagnement des territoires »
  - 1 chef de pôle
  - 1 assistante
  - 13 chargés de mission
- Pôle « Connaissance des territoires et réseau d'acteurs »
  - 1 chef de pôle
  - 1 assistante
  - 13 chargés de mission

(cf. nouvel organigramme en Annexes)

En fonction de l'évolution des missions, à moyen terme, si nécessaire, une nouvelle organisation pourra être travaillée au courant de l'année 2023.

CALENDRIER

Septembre

→ 30/08/2022 - RDV Présidente/DG
→ Rencontre des directrices par la DG pour échanger sur l'adaptation de l'organisation et leur fiche de poste respective

Octobre/novembre

→ 10/10/2022 - présentation du nouvel organigramme au Comité de direction
→ 19/10/2022 - Présentation du nouvel organigramme aux représentantes du personnel
→ 26/10/2022 : envoi du dossier pour le CT au CDG 13
→ 17 novembre 2022 : CT du CDG 13 – Avis sur l'organigramme
→ 28 novembre 2022 : présentation du nouvel organigramme au personnel

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver les modifications apportées à l'organigramme et de voter le nouvel organigramme dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, à compter du 1er mars 2023.

Qui est POUR	5
Qui est CONTRE	0
Qui s'ABSTIENT	0
Nombre d'élus présents ou représentés	5 sur 9

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

Approuvé à la l'unanimité

3 – ETUDES-PROJETS

➢ 3.1 Demande de subvention DREAL « constitution et valorisation d'une banque de projets vertueux en matière de sobriété foncière »

- **La demande de subvention DREAL** était mise en annexe du dossier.

Dans la perspective d'une gestion plus économe de l'espace, en adéquation avec les objectifs de réduction de la consommation des espaces naturels et agricoles inscrits dans le plan Biodiversité de 2018, dans le SRADDET « Avenir de nos territoires » de Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que dans la loi Climat et Résilience, un collectif d'acteurs régionaux piloté par la DREAL s'est constitué et a établi **une feuille de route sur la sobriété foncière** afin d'accompagner les territoires à concilier développement et sobriété foncière.

En parallèle, l'ARPE-ARB s'est vu confiée depuis plusieurs années, une mission d'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement intégrant les enjeux de préservation de la biodiversité et de l'eau et plus largement des principes de transition écologique en s'appuyant notamment sur une offre de visites (Biodiv'tour), la réalisation d'outils méthodologiques, l'organisation d'évènements d'information et formation (ateliers territoriaux pour les élus et techniciens, webinaire 1h pour comprendre et agir.) ainsi que le label PARC+.

Lors des réunions de suivi de la mise en œuvre de la feuille de route sur la sobriété foncière, **il a été identifié un besoin important de recenser, valoriser et faire connaître les projets vertueux en matière de sobriété foncière :** opérations de densification du tissu urbain existant, articulation densité/qualité urbaine/ exemplarité paysagère et biodiversité, ...)

Au regard de l'expertise et l'expérience acquise, l'ARPE-ARB propose de réaliser, en lien étroit avec la DREAL ainsi qu'avec plusieurs partenaires de la feuille de route, ce travail de recensement et de valorisation de réalisations inspirantes.

Il s'agira pour l'ARPE-ARB sur l'année 2023 de :

1. **Recenser et analyser des projets exemplaires, voire innovants en matière de sobriété foncière** et d'en faire ressortir l'exemplarité. Ces opérations devront présenter un caractère « exemplaire » et reproductible et proposer une prise en compte de la qualité environnementale, paysagère, du cadre de vie et des usages… Il s'agira de démontrer que sobriété foncière, qualité de vie et attractivité des territoires ne sont pas incompatibles. Ces projets seront recherchés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et représenteront une diversité des territoires de la région (urbain/périurbain/rural, montagne/plaine/littoral, etc.). Il est prévu qu'un prestataire accompagne l'ARPE-ARB pour ce travail de recensement et d'analyse des projets en fonction des critères qui seront établis avec la DREAL et les autres partenaires de la feuille de route.
2. **Créer une banque de projets**. Cette banque de projets sera géolocalisée, et déclinée en fiches de présentation / valorisation pour chaque projet identifié. Un canevas de

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

fiche sera établi de façon à donner un cadre homogène à la valorisation des projets, mettant en avant notamment des documents graphiques (plan masse, photos…), une carte d'identité du projet et des indicateurs clés. Ces éléments-types seront définis en lien avec le comité de suivi.

3. **Valoriser les retours d'expériences pertinents.** Un recueil des initiatives exemplaires en matière de sobriété foncière sera réalisé et mis en forme au format pdf. Nous ferons appel à un photographe pour permettra de prendre des vues aériennes afin d'illustrer les enjeux de sobriété foncière et les expériences identifiées. Une page internet spécifique sera dédiée sur le site internet de l', dans la rubrique relative à l'aménagement durable.
4. **Faire connaître :** A partir des expériences identifiées, une offre de 2 à 3 visites dans un premier temps de type « Biodiv'Tour » sera construite pour être mise en œuvre en 2024. L'objectif de cette offre de visite sera de montrer à voir des expériences exemplaires et reproductibles. Ces visites seront proposées à des élus, et techniciens de collectivités et éventuellement des professionnels et associations de la région.

Pour mener à bien ce travail, l'ARPE-ARB sollicite la DREAL pour une subvention de 25 000 euros.

La Présidente laisse la parole à Audrey MICHEL pour apporter des explications complémentaires.

Question de Monsieur CHAUVIN : Concernant l'écriture de la feuille de route régionales sur la sobriété foncière, quel est le document cadre et l'état des lieux des travaux de cette feuille de route ?

Réponse d'Audrey MICHEL : la feuille de route régionale est rédigée. Elle propose de la transmettre aux membres du comité syndical pour connaître les grandes orientations et les outils (envoi du lien).

Madame GERBEAUD-MAULIN ajoute qu'il est très important d'associer la SAFER concernant les zones agricoles et naturelles pour mesure la perte du foncier.

Monsieur VINCENT indique qu'il ne faut pas oublier également d'associer les SCOT.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser la Présidente à déposer la demande de subvention pour cette année et de signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Qui est POUR	5
Qui est CONTRE	0
Qui s'ABSTIENT	0
Nombre d'élus présents ou représentés	5 sur 9

Approuvé à la l'unanimité

➢ 3.2 Demande de subvention Ministère de la transition écologique « Animation du guichet vert et du réseau régional de la commande publique durable »

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

- **La demande de subvention Ministère de la transition écologique** était mise en annexe du dossier.

La commande publique est un levier fort du développement durable de nos territoires, à la fois parce qu'elle représente un fort potentiel économique mais aussi parce que la prise en compte du développement durable est une obligation depuis 2006 en respect du code des marchés publics. Elle constitue aussi une clé d'entrée dans le changement des métiers des agents et les méthodes de production des fournisseurs et représente une opportunité pour s'inscrire dans des démarches globales de transition écologique.

Mais à ce jour, l'intégration des clauses environnementales dans les marchés publics reste encore insuffisante. Les chiffres de 2021 de l'observatoire économique de la commande publique (OECP) indiquent que seulement 18,7% des contrats intègrent des clauses environnementales. Bien qu'il y ait une progression par rapport à 2019 (15,8%) et 2020 (16,8%), cette progression est trop faible.

Pour accélérer cette progression, le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires s'est fixé l'objectif de 100% des marchés comprenant des considérations environnementales d'ici 2025 dans le cadre du Plan national pour des achats durables (PNAD 2022-2025).

Pour atteindre ces objectifs, des facilitateurs environnementaux se déploient dans les territoires en s'appuyant sur un **"Guichet vert" unique et partagé.** Ce guichet vert permet de répondre aux questions des acheteurs publics sur l'intégration des clauses environnementales.

La mise en œuvre de ce guichet s'appuie sur les réseaux régionaux de la commande publique avec le soutien du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. A ce jour, 8 territoires ont mis en place ce guichet vert en s'appuyant sur les réseaux territoriaux :

- Apure en Haut de France
- Maximilien en Ile de France
- Réseau CPDD en Normandie
- RESECO pour les régions de Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire
- 3AR en Nouvelle-Aquitaine
- Res'Occ en Occitanie
- Auvergne Rhône-Alpes Energie environnement en région AURA

L'ambition étant de couvrir l'ensemble du territoire régional, le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires s'est rapproché de l'ARPE-ARB pour envisager le portage du guichet vert en région Provence-Alpes-Côte d'Azur du fait de notre mission de conseil et d'appui des collectivités à la transition écologique et la préservation de la biodiversité. En effet, l'intégration des clauses environnementales dans les marchés publics permettent d'orienter le choix des acheteurs publics vers des solutions plus favorables à la préservation de la biodiversité. Appuyer et conseiller ces acheteurs publics serait ainsi un levier transversal de l'axe accompagnement des territoires de l'ARPE-ARB.

Par ailleurs, l'ARPE-ARB a animé durant plus de 10 ans entre 2006 et 2018 le réseau régional "Commande publique et développement durable" [CPDD] regroupant près de 1000 personnes et

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

250 structures. Ce réseau soutenu par l'ADEME permettait aux acheteurs publics d'échanger, de mutualiser et transférer leurs expériences. Les membres de ce réseau ont pu bénéficier de journées techniques, de mise à disposition d'outils, d'accompagnement collectif, etc.

Fort de cette expérience, il est proposé que l'ARPE-ARB relance le réseau régional de la commande publique durable et anime le guichet vert en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'agira sur la période 2023-2024 de :

1. **Animer le guichet vert en région** : le recrutement d'une personne au sein de la direction de la transition écologique des territoires permettra de mettre en place ce service et d'en assurer son suivi en lien avec le Ministère et les référents des autres régions. La personne assurera les réponses aux porteurs de projets. Elle pourra également s'appuyer sur les experts thématiques de l'agence ainsi que sur l'intervention ponctuelle d'un juriste quand cela sera nécessaire.
2. **Construire et animer le réseau régional des acheteurs publics.** Une gouvernance sera mise en place pour assurer le suivi de cette mission et réfléchir à sa pérennisation après le financement du CGDD. D'autre part, ayant animé durant plus de 10 ans un réseau d'acteurs de la commande publique, l'ARPE-ARB dispose d'une base de contacts riche mais qu'il sera nécessaire d'actualiser. L'ARPE-ARB s'appuiera sur cette base contact pour constituer un réseau régional des acheteurs publics auxquels seront proposés des temps d'information et d'échanges entre eux. Cette base contact permettra de diffuser, dès le lancement de cette mission, une enquête sur les besoins et attentes des acheteurs publics de la région. Les résultats de celle-ci permettront d'identifier les sujets prioritaires à aborder. Cette enquête et ces temps de partages permettront de constituer progressivement une banque de retours d'expériences et outils, notamment des cahiers des charges, qui pourront être partagés.
3. **Communiquer et promouvoir le guichet vert et le réseau régional :** des actions de promotion de la mise en place du guichet vert et du réseau régional sont prévues notamment l'organisation d'un temps officiel de lancement, la réalisation d'un communiqué de presse ainsi que la présentation du guichet vert dans le cadre du cycle de webinaire "1h pour comprendre et agir". Ces actions seront réalisées avec la Direction de la communication.
4. **Participer à la démarche collective de l'inter-réseau national** : le guichet vert est mis en place sur différents territoires créant une dynamique collaborative, impulsée par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, à laquelle l'ARPE-ARB participera.

Pour mener à bien ce travail, l'ARPE-ARB sollicite le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour une subvention de 61 602€ pour l'année 2023 et de 77 309€ pour l'année 2024 représentant 80% des dépenses prévisionnelles de cette mission.

La Présidente laisse la parole à Audrey MICHEL pour apporter des explications complémentaires.

Monsieur CHAUVIN demande quand la mission va commencer et s'il peut commencer à en parler en interne ?

Audrey MICHEL répond qu'un recrutement est prévu au 1er avril prochain pour mener cette mission, que le Ministère a déjà donné son accord.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser la Présidente à déposer la demande de subvention pour les années 2023 et 2024 et de signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Qui est POUR	5
Qui est CONTRE	0
Qui s'ABSTIENT	0
Nombre d'élus présents ou représentés	5 sur 9

Approuvé à la l'unanimité

4 – RESSOURCES HUMAINES

➢ 4.1 Création d'un emploi non permanent (CDD de 6 mois - renouvelable) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3-I-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984) pour l'accompagnement des EPCI sur la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques

En 2020, l'ARPE-ARB a mis en place un appel à candidature destiné aux EPCI pour les aider à prendre en compte l'eau dans la globalité de ses enjeux et usages et favoriser la mise en œuvre d'une politique cohérente en impliquant les différents services sectoriels concernés par l'eau : environnement, aménagement/ urbanisme, assainissement, eau potable, déchets, …. Pour cela, 6 modules de formation ont été co-construits avec l'Agence de l'eau, la Région, la DREAL, l'OFB, des gestionnaires de milieux aquatiques et des acteurs clés de l'eau et de l'aménagement du territoire en région afin d'aborder ces différents sujets avec les agents des EPCI lauréates.

Une trentaine d'agents de 6 EPCI ont pu bénéficier de cet accompagnement en 2021. Au regard des retours satisfaisants de cette 1e édition, une seconde édition a été lancée début 2022 avec 6 nouvelles EPCI qui participent actuellement au dispositif. Trois premières journées ont été réalisées en 2022, les 3 journées restantes auront lieu en 2023.

Ce sont ainsi 12 EPCI sensibilisés et formés à la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques qu'il est nécessaire de continuer à suivre, appuyer et outiller dans la mise en œuvre opérationnelle d'actions afin de prolonger les bénéfices de cet AMI. Il est ainsi prévu avec la Région et l'Agence de l'Eau d'avoir cette année un temps de réflexion sur cet accompagnement à apporter aux EPCI dans le prolongement de cet AMI.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

Edition 2022-2023	Edition 2020-2021
Communauté d'agglomération Grand Avignon (84) Communauté d'agglomération Provence verte (83) Communauté de communes Sisteronais-Buëch (04) Dracénie Provence Verdon Agglomération (83) Durance Luberon Verdon Agglomération (04) Estérel Côte d'Azur Agglomération (83)	Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (84) Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure (04) Communauté de communes Provence Verdon (83) Communauté de communes Serre-Ponçon (05) Métropole Aix Marseille Provence – Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile (13) Métropole Nice Côte d'Azur (06)

D'autre part, la nécessité de former les élus à ces enjeux revient régulièrement comme une action prioritaire à mener. Il est alors prévu de construire un module de formation à la gestion intégrée de l'eau qui soit adapté aux élus.

L'agent en poste sur cette mission partant à la retraite à compter du 1er juillet 2023, il est nécessaire de la remplacer afin d'assurer les actions suivantes qui font l'objet de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau :

- Organisation de la dernière journée de formation
- Réalisation du bilan de cette 2e édition
- Réflexion sur l'accompagnement à proposer aux lauréats
- Création d'un module de formation dédié aux élus

La poursuite de cette mission dépendra notamment du bilan qui sera fait et de l'accompagnement envisagé à la suite de l'AMI. Il est ainsi proposé de recourir à la création d'un emploi non permanent de 6 mois renouvelables.

Il est proposé au Comité syndical :

- d'autoriser la Présidente à :
  - créer un emploi non permanent dans le grade d'ingénieur territorial (catégorie A) à temps complet, sur un poste de chargé de mission pour l'accompagnement des EPCI sur la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques ;
  - Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois, renouvelable ;
  - La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444 du grade de recrutement ;
- d'ouvrir les crédits nécessaires sur le chapitre 012.

Qui est POUR	5
Qui est CONTRE	0
Qui s'ABSTIENT	0
Nombre d'élus présents ou représentés	5 sur 9

Approuvé à la l'unanimité

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

➢ 4.2 Création d'un emploi non permanent en contrat à durée déterminée de 21 mois pour mener à bien le projet « Animation du guichet vert et du réseau régional d'acteurs de la commande publique durable » (en application de l'article 3-II de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Dans le cadre du Plan national pour des achats durables (PNAD 2022-2025), le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires s'est fixé l'objectif de 100% des marchés comprenant des considérations environnementales d'ici 2025. À ce jour, seuls 18,7% des contrats intègrent des clauses environnementales selon les chiffres 2021 de l'observatoire économique de la commande publique (OECP).

Pour atteindre ces objectifs, des facilitateurs environnementaux se déploient dans les territoires en s'appuyant sur un **"Guichet vert" unique et partagé.** Ce guichet vert permet de répondre aux questions des acheteurs publics sur l'intégration des clauses environnementales. La mise en œuvre de ce guichet s'appuie sur les réseaux territoriaux de la commande publique dont 8 ont déjà mis en place ce service : Apure en Haut de France, Maximilien en Ile de France, Réseau CPDD en Normandie, RESECO pour les régions de Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire, 3AR en Nouvelle-Aquitaine, Res'Occ en Occitanie et Auvergne Rhône-Alpes Energie environnement en région AURA. L'objectif étant de couvrir l'ensemble du territoire national.

Convaincue avec ses partenaires que la commande publique est un levier majeur et transversal pour accompagner les territoires dans la transition écologique et la préservation de la biodiversité, l'ARPE-ARB a déposé auprès du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, un projet d'animation du guichet vert et du réseau régional d'acteurs de la commande publique durable en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce Ministère viendra apporter un financement à hauteur de 80% pour la réalisation de ce projet prévu sur la période du 1er avril 2023 au 31 décembre 2024.

Celui-ci consistera à :

- Animer le guichet vert
- Construire et animer un réseau régional des acheteurs publics
- Communiquer et promouvoir le guichet vert et le réseau
- Participer à la démarche collective de l'inter-réseau national animé par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Afin de mettre en œuvre ce projet, il est nécessaire de recruter un agent contractuel couvrant la période du projet, soit 21 mois.

Il est proposé au Comité syndical :

- d'autoriser la Présidente à :

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202305-AU

- créer un emploi non permanent dans le grade d'ingénieur territorial (catégorie A) à temps complet, pour mener à bien le projet « Animation du guichet vert et du réseau régional d'acteurs de la commande publique durable » :
  - L'agent devra justifier d'un BAC+4/5 dans les domaines de la commande publique durable et/ou conseil juridique sur les achats responsables et durables.
  - Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet, à savoir la mise en place du guichet vert et la création d'un réseau des acheteurs publics sur le territoire régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur,
  - Ce projet se déroulant sur une période de 21 mois, cet emploi sera donc occupé du 1er avril 2023 au 31 décembre 2024 inclus ;
  - Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans, et prendra fin :
    - soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
    - soit si le projet pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444 du grade de recrutement ;

- d'ouvrir les crédits nécessaires sur le chapitre 012.

Qui est POUR	5
Qui est CONTRE	0
Qui s'ABSTIENT	0
Nombre d'élus présents ou représentés	5 sur 9

Approuvé à la l'unanimité

FIN DE LA SEANCE A 12H35.